



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Bulletin d'inscription aux cours PERCO et 5 à 7

L'entreprise

Adresse

Téléphone

e-mail

inscrit pour le **COURS PERCO** du
(de 14 h à 19 h)

- Mardi 19 février 2019, Tolochenaz (VD)**
- Mercredi 27 février 2019, Sion (VS)**
- Mercredi 13 mars 2019, Hauterive (NE)**
- Mardi 26 mars 2019, Fribourg**

membre d'une association de la FREPP

Fr. 250.- (la cotisation d'adhésion à la solution de branche de 200 francs est prise en charge par l'association)

non-membre d'une association de la FREPP

Fr. 700.- (Fr. 500.- + Fr. 200.- de cotisation d'adhésion)

inscrit pour le **COURS 5 À 7 Edex** du
(de 17 h à 19 h)

- Mardi 5 mars 2019, Tolochenaz (VD)**
- Mardi 12 mars 2019, Sion (VS)**
- Mardi 19 mars 2019, Hauterive (NE)**
- Mardi 2 avril 2019, Fribourg**

membre d'une association de la FREPP

Fr. 30.-

non-membre d'une association de la FREPP

Fr. 50.-

Les cours 5 à 7 sont ouverts uniquement aux PERCO.

Prénom

Nom

Date de naissance

Lieu et date

Timbre et signature

Selon les inscriptions, nous nous réservons le droit de dédoubler, regrouper ou supprimer un/des cours. Une confirmation ainsi que toutes les informations relatives à ces cours seront adressées en temps voulu aux personnes inscrites.

Ce bulletin d'inscription est à retourner à la FREPP, pour le 31 janvier 2019

Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à romy.hintz@frepp.ch